



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
MRC BROME-MISSISQUOI



PROCÈS VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE
24 NOVEMBRE 2025

Une séance spéciale s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 24 novembre 2025 à compter de 17 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Marie-Josée Lemaire Beaulieu	Sarah St-Onge
Bob Lussier	Lyne Arcand
Marie Claude Aubin	Gilles Audette

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. RES 906-11-25 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Audette
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter l'avis de convocation tel que notifié en date du 20 novembre 2025.

ADOPTÉE

2. RES 907-11-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021
4. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021
5. GESTION SITUATION D'URGENCE 11 NOVEMBRE 2025
6. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) DES CANTONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N°179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021

Le conseiller Gilles Audette donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement N° 179-11-2025 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021.

Le conseiller Gilles Audette dépose le projet du règlement N° 179-11-2025 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021.

Dans le but de respecter les exigences de la loi, le projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Gilles Audette. Des copies dudit projet de règlement sont mises à disposition du public.

4. RES 908-11-25 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 179-11-2025 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021

CONSIDÉRANT QUE : le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021 est en vigueur depuis le 27 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de faire une modification au règlement sur les permis et certificats N° 134-2021 pour modifier une condition d'émission de permis dans l'ensemble du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE : l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : adopter le projet de règlement N° 179-11-2025 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats N° 134-2021;

D' : informer les citoyens de Freightsburg qu'une assemblée publique aux fins de consultation aura lieu le 1 décembre 2025 à 18 h 30.

ADOPTÉE

5. RES 909-11-25 GESTION SITUATION D'URGENCE 11 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE : la panne majeure du réseau d'Hydro-Québec survenue le 11 novembre 2025 a entraîné une défaillance technique importante de la génératrice, laquelle a provoqué une série de dommages à l'équipement de la station d'eau potable, notamment :

- l'automate de contrôle et sa batterie de secours;
- les deux pompes des puits d'eau brute;
- l'une des trois pompes du réseau de distribution d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE : la stabilité de l'alimentation électrique est essentielle pour assurer la continuité des opérations de production et de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT : les démarches entreprises par le directeur général et le superviseur des travaux publics afin de pallier la situation d'urgence et de rétablir, dans les meilleurs délais possibles et à des coûts les plus raisonnables, le fonctionnement de la station d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal tienne à remercier le superviseur des travaux publics, Monsieur Jesse Choinière, pour son professionnalisme et son engagement lors de la gestion de la situation d'urgence;

QUE : le conseil municipal approuve les démarches entreprises par le directeur général afin de pallier la situation d'urgence, notamment :

- l'ouverture du dossier de sinistre auprès de l'assureur de la Municipalité;
- la location d'une génératrice mobile de secours;
- l'achat et l'installation du panneau de branchement de secours pour la génératrice mobile;
- la fourniture de citernes d'eau potable;
- l'achat et l'installation de l'équipement électronique et électromécanique endommagé par la panne du réseau électrique;
- les interventions des professionnels concernés par les travaux de réparation;

QUE : dans la continuité des interventions déjà entreprises et à venir en lien avec la réparation de la station d'eau potable, le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se rapportant à la présente résolution.

ADOPTÉE

6. RES 910-11-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) DES CANTONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QU' : il est nécessaire pour la Municipalité de voir à l'application de son règlement de contrôle animal ainsi que du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*,

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite confier à la SPA des Cantons l'application de son règlement concernant le contrôle animalier ainsi que du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, conformément aux dispositions légales en vigueur;

CONSIDÉRANT : le projet de contrat soumis par la SPA en date du 27 août 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Lemaire Beaulieu

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la mairesse et le directeur général à signer le contrat concernant le contrôle des animaux avec la SPA.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

8. RES 911-11-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah St-Onge

Appuyé par la conseillère Lyne Arcand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 17 h 11.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.